



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Sylvie Genois, secrétaire-trésorier, de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac,

QUE Lors de la séance régulière du 5 mai 2021, les membres du conseil municipal ont adopté le premier projet du règlement suivant :

ADOPTION 1ER PROJET RÈGLEMENT 2021-07-003

QUE Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1 septembre 2021 à 18 h 30 au bureau municipal 1216 rue Principale, St-Roch-de-Mékinac ;

QUE Lors de cette assemblée publique, Monsieur le maire/ou son représentant expliquera lesdits règlements, les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les sujets ;

QUE Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

QUE Des copies de ces projets de règlement sont disponibles au bureau de la municipalité pour consultation :
- du lundi au jeudi : de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h,
et le site Internet de la Municipalité dans la section « Municipalité -Règlements».

DONNÉ À ST-ROCH-DE-MÉKINAC, CE 17 AOÛT 2021.

Sylvie Genois
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, soit au stationnement public devant le bureau municipal et bureau municipal, le dix-septième jour d'août 2021, ainsi que sur Info citoyen et le site Internet de la Municipalité dans la section « Municipalité - Règlements ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^e jour d'août deux mille vingt et un.

Sylvie Genois
Directeur général
Secrétaire-trésorier